



des personnes s'identifiant comme appartenant à l'un et/ou l'autre de ces deux groupes seront priorisées à niveau d'excellence comparable.

Profil recherché

Le [Programme de chaires de recherche du Canada \(CRC\)](#) vise à attirer et retenir certains des chercheuses et des chercheurs parmi les plus accomplis et prometteurs au monde.

Pour les **chaires de recherche de niveau 1**, les personnes candidates sont des chercheuses et chercheurs exceptionnels, reconnues par leurs pairs comme des chefs de file mondiaux dans leur domaine. Elles doivent proposer un programme de recherche original, novateur, de la plus haute qualité et avoir des compétences en enseignement et supervision d'étudiants de cycles supérieurs.

Pour les **chaires de recherche de niveau 2**, les personnes candidates sont de nouvelles chercheuses ou de nouveaux chercheurs, reconnues par leurs pairs pour leur potentiel ou leurs accomplissements dans leur domaine. Elles doivent proposer un programme de recherche porteur et novateur tout en faisant preuve d'intérêt et de compétences en enseignement. Elles doivent être actives dans leur domaine depuis moins de 10 ans au moment de la mise en candidature.

Les candidates et les candidats qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant (et dont la carrière a été interrompue pour des raisons mentionnées ci-dessous) peuvent faire examiner leur admissibilité à une chaire de niveau 2 au moyen du processus de justification de la chaire de niveau 2 du Programme. Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec Jean-Philippe Marquis (jean-philippe.marquis@vrr.ulaval.ca) au Vice rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation de l'Université Laval.

Interruptions de carrière

Dans le respect des valeurs de diversité et d'équité, l'Université Laval reconnaît que les interruptions de carrière comme un congé parental, un congé de maladie prolongé, une formation clinique, des soins à un membre de la famille ainsi qu'un handicap peuvent avoir un effet sur la productivité et les réalisations en recherche. Les candidates et candidats sont ainsi invités à identifier et expliquer, le cas échéant, ces effets afin qu'ils soient pris en compte lors de l'évaluation de leur candidature.

De plus, des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes en situation de handicap en fonction de leurs besoins dans le cadre de ce concours, et ce, en toute confidentialité. Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation, nous vous invitons à communiquer avec la personne ressource en équité de la Faculté, Patrice Bouchard à Patrice.Bouchard@fsg.ulaval.ca, Téléphone : 418-656-2131 poste 406543.

Composition du dossier de candidature au Département

- Le curriculum vitae des CRC, lequel comporte deux sections, soit
 - Le formulaire de CV des CRC.
 - L'annexe du CV tel qu'exigée aux pages 4 à 7 du [formulaire du CV](#).
- La description du programme de recherche (3 à 6 pages) tel qu'exigé aux sections 2a à 2f du [Formulaire de mise en candidature d'une CRC](#).
- Trois à cinq publications pertinentes dans le domaine visé.



- Trois lettres de recommandation (envoyées par courriel en pièce jointe par les répondantes et répondants à la direction du département).
- Le [formulaire d'auto-identification](#) de l'UL (annexe 3, page 10). Les renseignements fournis sont traités en toute confidentialité.

Date limite de réception des dossiers de candidature au Département

Le dossier de candidature doit être transmis électroniquement **au plus tard le 2 juin 2019** à :

Marc Constantin
Directeur, Département de géologie et de génie géologique
Université Laval
direction@ggl.ulaval.ca

Nous invitons les personnes intéressées à nous contacter le plus rapidement possible. Pour plus d'information sur le [Département de géologie et de génie géologique](#). Advenant l'obtention de cette Chaire, la date d'entrée en fonction prévue est le 1^{er} juin 2020.

Information supplémentaire

Les candidatures retenues par le Département de géologie et de génie géologique devront franchir avec succès une sélection interne à l'Université Laval (présélection de la Faculté des sciences et de génie (FSG) puis sélection par le comité institutionnel) et une évaluation par le Programme des Chaires de Recherche du Canada. Les candidatures seront évaluées selon les critères suivant : qualité du titulaire de la chaire, la qualité du programme de recherche, l'effet structurant, et l'engagement du milieu.